



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020

19 heures 00

AS/AS

N° 002600

Finances - Exercice
des compétences de
mobilité par la
Commune d'Apt

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Vu, l'article L1231-2 du Code des Transports selon lequel les services de transport public de personnes mentionnés à l'article L. 1231-1 peuvent être urbains ou non urbains. Lorsqu'ils sont urbains, ces services concernent les transports routiers, fluviaux et maritimes et, sur les réseaux relevant de la compétence des autorités organisatrices de la mobilité, les transports ferroviaires ou guidés.

Vu, l'article 8 de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités selon lequel « lorsque les communes membres d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la présente loi, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Considérant, qu'aux termes de ce même article 8 ces délibérations doivent intervenir avant le 31 mars 2021 et que la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon n'a pas l'intention d'exercer cette compétence et d'en organiser le transfert.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2600-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Considérant, qu'en l'absence de transfert tel que défini par la Loi n° 2019-1428 susmentionnée et ce avant la date buttoir du 31 mars 2021, la Commune d'Apt exerce virtuellement la compétence mobilité.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2600-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

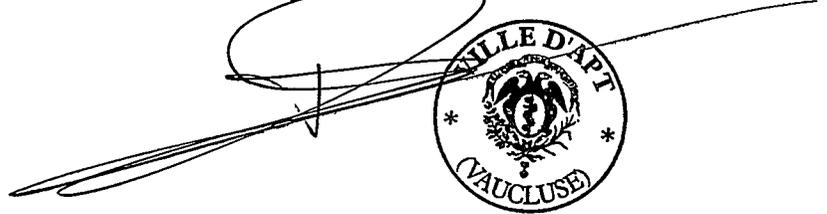
Considérant, la volonté de la Commune d'Apt de lancer un Plan de Mobilité courant octobre avec le concours du bureau d'étude Cyclades, de réunir dans le courant du mois d'octobre un comité des partenaires composés de chefs d'entreprise et de futurs usagers potentiels, de créer un budget annexe et de prélever le versement mobilité objet de délibérations distinctes soumis au vote du présent conseil municipal et de procéder à terme à l'acquisition de bus pour l'exploitation d'un service mobilité.

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL**

Décide, de ne pas procéder au transfert de la compétence mobilité à la date-buttoir du 31 mars 2021, de l'exercer pleinement en tant qu'autorité organisatrice sur le territoire de la Commune d'Apt et de se doter de l'ensemble des moyens nécessaires et suffisants pour exercer effectivement ladite compétence.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2600-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020